



ASSIGNATION CONTRE MON BAILLEUR , quelle durée ?

Par **francklaurent**, le **02/02/2024** à **01:51**

bonjour à tous je vous remercie par avance de vos reponses .

mon avocate a engagé une procedure D ASSIGNATION , contre mon bailleur qui n a pas " assurer la jouissance paisible DE MON LOGEMENT . combien de temps dure ce genre de procedure ? elle reclame (cumulation faite) 80 000 euros de dommages et interets , plus une expertise medico judiciaire .

en effet , harceler de toutes part (homophobie) pendant 8 ANS , par des locataires et le gardien (complice)le bailleur n a rien fait .

((locataires harcèlement homophobe en reunion sur personne vulnérable avec 15 ET 6 JOURS D ITT)

(gardien / violence sur personne vulnérable et discrimination)

le bailleur n a rien fait pour faire cesser les troubles ou me reloger ; il a également couvert son gardien en refusants tout rendez vous ou de diligenter une enquête interne .

j ai vécu un véritable enfer ..;combien de temps risque de durer cette procedure ? et quel réel dommages et interets vais je percevoir ?

helas pour moi les plaintes au penal contre locataires et gardien ont fait l oobjet de NON LIEU car pas de temoin ou de flagrant delit ; cordialement merci à tous franck .

Par amajuris, le 02/02/2024 à 13:38

bonjour,

c'est à votre avocat de répondre à cette question, car la durée d'une procédure dépend notamment de l'encombrement du tribunal concerné.

en cas d'appel et de cassation, cela peut durer plusieurs années.

salutations